

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-2542

présenté par
M. Giraud

à l'amendement n° 1949 de la commission des finances

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:**

I. – À l'alinéa 6, substituer à l'année :

« 2020 »,

l'année :

« 2021 ».

II. – En conséquence, aux alinéas 6 et 7, substituer à l'année :

« 2019 »,

l'année :

« 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement décale d'une année l'application de l'outil proposé par l'amendement II-1949.